Bulletin n°14
2017

PELAGOS

Sanctuaire pour les mammifères marins en Méditerranée • FRANCE

© F. Larrey et T. Roger

En 1999, un Accord international entre la France, l'Italie et Monaco a concrétisé l'instauration d'un sanctuaire destiné à la protection des mammifères marins en Méditerranée. Grâce à des conditions hydrologiques particulières, cet espace maritime présente une grande richesse biologique et, en particulier, abrite de nombreuses espèces de cétacés.
Cette première aire marine internationale de protection pour les mammifères marins, d'une surface de 87 500 km², a vocation à créer des conditions favorables pour la conservation des populations et de leurs habitats.
L'action du Sanctuaire Pelagos repose sur trois axes principaux :

› La connaissance des mammifères marins et de l'impact des activités humaines sur leurs populations.
› L'implication des acteurs de la mer pour la recherche de solutions visant à reduire les causes de perturbation.
› La sensibilisation de tous les publics et la promotion de comportements respectueux.

Édito

Préservation de la biodiversité et activité économique : le Sanctuaire Pelagos doit continuer à montrer l'exemple.

Au cours de mes voyages pour Ushuaïa, j'ai observé tellement d'espèces et écosystèmes menacés ou sur le point de disparaître. C'est, depuis lors, une priorité pour moi que de soutenir toutes les démarches et les initiatives qui visent à protéger le vivant - tant les espèces que les espaces. Le Sanctuaire Pelagos, grâce à sa gouvernance innovante, fait partie de ces initiatives qui, à mon sens, constituent une réalisation exemplaire de ce que les hommes, ensemble, peuvent accomplir pour redonner du sens au progrès.

Réunissant des associations environnementales, des scientifiques, de nombreux professionnels et partenaires institutionnels, le Sanctuaire a peu à peu contribué à forger un modèle innovant qui allie préservation de la biodiversité et activité économique. Ce travail de pionniers a permis d'équiper du système REPCET les navires des armateurs partenaires et conscients du besoin de réduire les collisions avec les cétacés. Surtout, il aura offert à nos élus les ressources pour inscrire l'obligation d'un tel système dans la loi Biodiversité.

Cette victoire doit préparer les prochaines car les cétacés restent encore très fragilisés par les impacts d'autres activités touristiques. Le label *High Quality Whale-Watching®*, en vigueur depuis 2014 en Méditerranée française, est un formidable outil pour favoriser un tourisme d'observation des cétacés durable. Il ne suffit toutefois pas à enrayer des activités très perturbantes telles que la nage avec les cétacés. C'est l'occasion pour moi de rallier la demande des scientifiques de la Méditerranée française pour que cette activité commerciale soit interdite.

Je suis heureux de signer cet éditorial. Il me permet de rappeler mon attachement à ce que la biodiversité, magnifiquement représentée par les dauphins et les baleines, ne reste pas le parent pauvre des politiques environnementales. Mus par la persévérance et un haut niveau de conscience, les partenaires actifs du Sanctuaire Pelagos ouvrent des chemins vers la réconciliation entre l'Homme et la planète. Leurs actions sont des exemples concrets et réalistes sur lesquels ma Fondation s'appuie régulièrement dans sa mission de sensibilisation.

© FNH

Avec la création de l'Agence française pour la biodiversité en 2017, j'attends que l'on donne à ces pionniers les moyens de continuer d'agir pour la préservation de notre patrimoine.
Je souhaite que le Sanctuaire Pelagos puisse continuer à montrer l'exemple.

Nicolas Hulot,
Président de la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme

Sommaire

Actualité du Sanctuaire P1
› Le Secrétariat Permanent s'installe à Monaco
› Des colibris et des baleines P4

Activités humaines P2
› Nouvelle session de formation pour l'obtention du label
› Création du Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate
› Dispositif de séparation du trafic maritime dans le canal de Corse

Recherche P2
› GDEGeM: quoi de neuf sur la population de Grand Dauphin en Méditerranée française ?

Échouages P3
› Bilan des échouages de cétacés en Méditerranée française
› Un échouage de Cachalot sur la presqu'île de Saint-Tropez
› Comment couler une baleine ?
› Une île, un Sanctuaire et des tortues

Sensibilisation P4
› NOUVEAU ! Un catalogue de formations en ligne
› Communes, les bons réflexes en cas d'échouage de cétacé
› Opération Bateau Bleu
› Une observation exceptionnelle en Méditerranée

Le Secrétariat Permanent s'installe à Monaco

Le Secrétariat permanent de l'Accord Pelagos a repris son activité le 26 septembre 2016 en Principauté de Monaco. Le transfert du siège du Secrétariat permanent s'inscrit dans un contexte global de renforcement de la gouvernance de l'Accord.

Le siège du Secrétariat permanent, provisoirement hébergé dans les locaux du Département des Relations Extérieures et de la Coopération au Ministère d'Etat, sera situé à la Tour Odéon, dans des bureaux gracieusement mis à disposition par le Gouvernement de S.A.S le Prince Albert II de Monaco.

Madame Fannie Dubois, Secrétaire exécutif de l'Accord Pelagos et Madame Costanza Favilli, son Adjointe, ont été nommées par les Parties à l'issue d'un appel à candidatures ouvert aux ressortissants des pays signataires de l'Accord Pelagos et étendu aux autres pays de l'Union européenne. Le personnel du Secrétariat permanent, ainsi nommé, a été recruté par le Centre Scientifique de Monaco et mis à disposition pour le compte de l'Accord, afin de soutenir les Parties dans la mise en œuvre des objectifs et du nouveau plan de gestion de l'Accord.

L'installation du Secrétariat permanent en Principauté de Monaco facilitera le rapprochement géographique et la coopération avec les Secrétariats des autres Organisations intergouvernementales pertinentes (ACCOBAMS, RAMOGE, CIESM, etc.), optimisant ainsi les efforts de la France, de l'Italie et de la Principauté de Monaco pour la préservation des mammifères marins et de leur habitat.

Email : secretariat@pelagos-sanctuary.org

Fannie Dubois et Costanza Favilli,
Secrétariat Permanent de l'Accord Pelagos

Nouvelle session de formation pour l'obtention du label

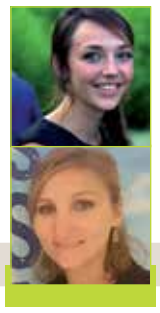

Le label « *High Quality Whale-Watching®* », qui identifie des excursionnistes d'observation des cétacés éco-responsables en Méditerranée, a vu le jour en 2014 en France. Sur toute la façade méditerranéenne française, 13 opérateurs sont aujourd'hui certifiés de haute qualité environnementale et peuvent promouvoir leur démarche auprès du grand public.

Conformément au cahier des charges du dispositif, les excursionnistes souhaitant s'engager dans la démarche doivent suivre une formation leur permettant d'acquérir toutes les compétences requises pour bonifier leur activité. Ainsi, afin de former de nouveaux opérateurs à des approches douces et respectueuses des cétacés et de labelliser d'autres compagnies, une nouvelle session de formation, ouverte à tous, se tiendra à Porquerolles en février 2017. Cette formation, organisée par Souffleurs d'Ecume avec le soutien notamment du Parc national de Port-Cros, s'articulera autour de thématiques telles que la mer Méditerranée, la biologie des cétacés, les mesures de conservation en vigueur pour la protection des mammifères marins en France, etc. En tout, une dizaine de spécialistes interviendront sur les différents modules. A l'issue de ces trois jours, le cahier des charges du label sera soumis aux opérateurs de whale-watching pour signature.

Nous espérons ainsi compter de nouvelles compagnies labellisées pour la saison estivale 2017.

Pour plus d'information sur le label rendez-vous sur le site dédié : www.whale-watching-label.fr

Pour plus d'informations sur la formation, rendez-vous sur le site de Souffleurs d'Ecume : www.souffleursdecume.com.

Alizée Martin et Morgane Ratel, Souffleurs d'Ecume

Création du Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate

© OEC

Le décret de création du Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate a été signé le 15 juillet 2016 par Mme Ségolène Royal, Ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer.
La création de ce nouveau parc s'inscrit dans le cadre de l'Analyse Stratégique Régionale de Corse, approuvée dans le courant de l'année 2012 par l'Assemblée de Corse. L'étude relative à la création d'un parc naturel marin autour du cap Corse et de l'Agriate a été placée sous l'autorité conjointe du préfet de Haute-Corse et du préfet maritime de la Méditerranée au mois de juin 2014. Suite à une convention-cadre formalisée entre l'État, l'Agence des aires marines protégées, la Collectivité Territoriale de Corse et l'Office de l'Environnement de la Corse, une mission d'étude a été installée en mai 2015 et basée à Bastia. Sa mission consistait à conduire la phase de concertation avec l'ensemble des acteurs de la mer pour contribuer au dimensionnement du projet : périmètre, orientations de gestion et composition du conseil de gestion. Le périmètre finalement retenu répond donc à l'objectif de protection des écosystèmes marins tout en satisfaisant aux deux conditions suivantes : garantir la cohérence écosystémique des paysages sous-marins (canyons, plateau continental étendu au nord, structures remarquables d'atolls de coralligène, herbiers de posidonies, etc.) et les activités socio-économiques (pêche professionnelle, activités de loisir, tourisme) qui en dépendent. Le Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate couvre 6 830 km² (le plus grand de France métropolitaine), 225 km de côtes et 27 communes littorales. La prochaine étape pour ce nouveau parc sera d'installer, dans les mois qui viennent et à la suite de la parution du décret de création, son conseil de gestion et de procéder à l'élection de son président.

Dispositif de séparation du trafic maritime dans le canal de Corse

© OEC

L'essor de la navigation commerciale dans le canal de Corse et l'évènement généré par l'échouement du « Costa Concordia » ont été à l'origine d'une volonté forte de créer, sur ce secteur transfrontalier sensible, un dispositif de séparation du trafic maritime (D.S.T.). Lors du 96ème comité de la sécurité maritime de l'Organisation Maritime Internationale (O.M.I.) qui s'est tenu du 11 au 20 mai 2016, des mesures d'organisation du trafic maritime ont été approuvées, parmi lesquelles figurait celle présentée par la France et l'Italie pour le canal de Corse.

Cette approbation rend donc ce dispositif opposable à la communauté internationale, avec une entrée en vigueur le jeudi 1er décembre 2016. Ainsi, se concrétise la première création d'un « rail maritime » en France depuis 30 ans. Il s'agit donc d'un évènement très positif allant dans le sens d'une amélioration significative de la sécurité maritime, mais également de la protection de l'environnement littoral et marin de la Corse.

Les caractéristiques générales du dispositif adopté sont les suivantes :

- un dispositif de séparation « franco-italien » du trafic de 8 milles nautiques (15 km) de long accompagné de deux zones de prudence au Nord et au Sud. Ce dispositif de séparation du trafic est composé d'une voie montante (côté italien) et d'une voie descendante (côté français) ;
- une zone de navigation côtière de 5 milles nautiques à partir des côtes corses (9 km) qui permettra d'éloigner les cargos au large de la côte dans le dispositif de séparation du trafic, tout en préservant le trafic maritime local en direction ou en provenance du port de commerce de Bastia.

Joseph Donini,
Chef du Département « Stratégies et Sciences de la Mer », Office de l'environnement de la Corse

Recherche

GDEGeM : quoi de neuf sur la population de Grand Dauphin en Méditerranée française ?

Grand Dauphin Etude et Gestion en Méditerranée est un projet collaboratif et multidisciplinaire coordonné par le GIS3M avec le soutien de la Fondation MAVA, l'Agence des aires marines protégées, le Sanctuaire Pelagos Partie française et la DREAL Languedoc-Roussillon.

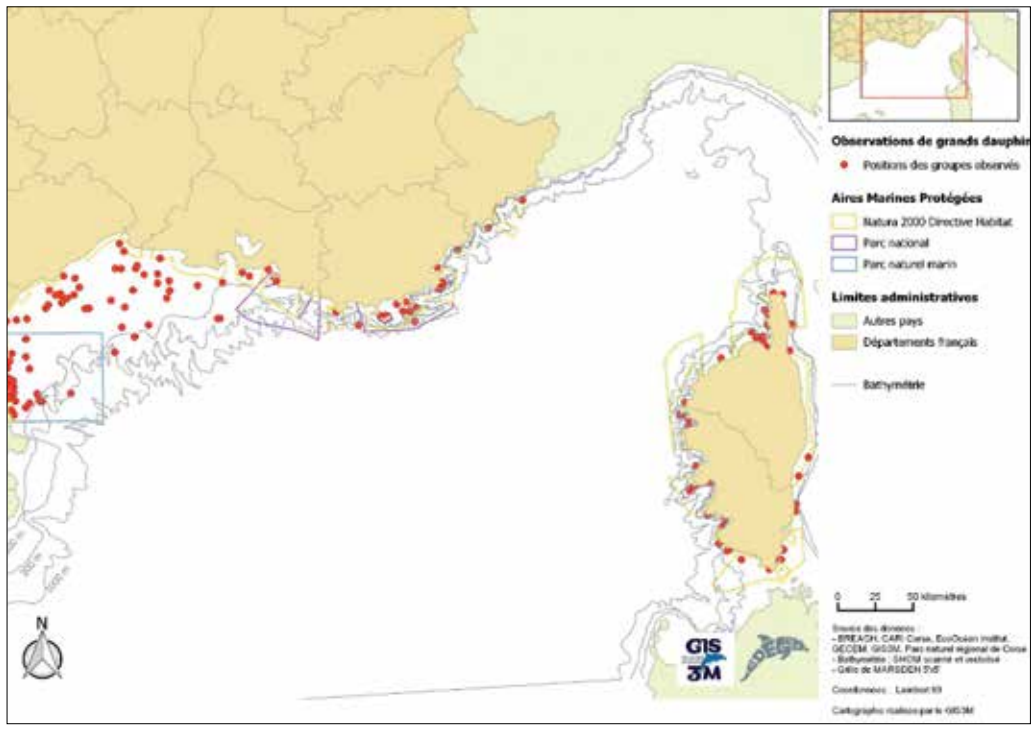

Dans le cadre de l'objectif d'amélioration des connaissances sur la population en Méditerranée française, huit campagnes de photo-identification ont été réalisées entre mars 2013 et juin 2015, le long de tout le littoral de Méditerranée française en partenariat avec BREACH, EcoOcéan Institut, le GECEM, l'association CARI et le Parc naturel régional de Corse.

L'analyse des relations sociales entre les individus photo-identifiés a permis de mettre en évidence quatre groupes d'individus interagissant de manière préférentielle le long des côtes continentales, un groupe fréquentant préférentiellement les côtes provençales et trois groupes fréquentant préférentiellement le plateau du Golfe du Lion. Des déplacements de 53 individus entre la Provence et le Golfe du Lion ont été mis en évidence, alors qu'aucun mouvement n'a été mis en évidence entre la Corse et les côtes continentales au cours du projet, bien que cela ait été montré dans le passé. Les analyses génétiques réalisées sur 16 échantillons prélevés par biopsies complétés par 46 provenant de Grands Dauphins échoués le long des côtes de Méditerranée française et 5 le long des côtes de Méditerranée italienne ont montré une seule population en Méditerranée nord-occidentale, génétiquement distincte de 2 autres populations identifiées à Gibraltar et en Galice.

Les effectifs ont été estimés grâce à des analyses de capture-recapture à en moyenne 149 individus (95% *Intervalle de Confiance* (IC) = 67-335) le long des côtes corses, 91 individus (95% IC = 50-155) en Provence et 655 individus (95% IC = 385-1 095) dans le Golfe du Lion.

Nous tenons à remercier chaleureusement tous les partenaires et toutes les personnes ayant contribué à la réalisation du projet !

En quelques chiffres ce sont :

- **21 646 km** parcourus en effort de prospection
- **151 groupes** de Grands Dauphins observés
- **1 060 individus différents** photo-identifiés
- **22 échantillons** prélevés par biopsie
- **Environ 200 personnes** qui ont participé et contribué au projet !
- **Des centaines d'heures** passées dans la bonne humeur !

Retrouvez tous les résultats de GDEGeM sur www.gdegem.org

Hélène Labach,
Coordinatrice, chargée de projets GIS3M

Bilan des échouages de cétacés en Méditerranée française

85 échouages en 2015 furent dénombrés sur les côtes méditerranéennes françaises en 2015, dans la moyenne de ces dix dernières années (m=87,3). Le Dauphin bleu-et-blanc domine (n=44, soit plus de la moitié des échouages), mais les Grands Dauphins sont en augmentation avec 21 échouages (record à égalité avec 2003). On compte également 2 Dauphins communs, 4 Dauphins de Risso, 1 Cachalot et 2 Rorquals communs ainsi que 4 grands et 7 petits cétacés indéterminés.

Parmi les Dauphins bleu-et-blanc, signalons ce cas d'agression mortelle par des Grands Dauphins (fractures de côtes, hématomes pulmonaires, morsures, etc.). Un autre cas atypique, à la Seyne-sur-mer, un dauphin échoué vivant qui broutait des posidonies ! 12 des 21 Grands Dauphins proviennent du Golfe du Lion, 7 de Corse et 2 de Provence. 1 sur 3 présente des signes de capture, 1 sur 2 dans le Golfe du Lion. Un échouage en Camargue a permis de mettre en évidence une infestation par des toxoplasmes (première méditerranéenne française). 2 Dauphins communs ont été trouvés le 17 octobre à Bonifacio. 5 s'y étaient échoués en 2010. Les 4 Dauphins de Risso se sont échoués vivants. Deux tentatives de renflouage ont échoué, les deux autres ont disparu après leur remise à l'eau depuis le bord. Le seul Cachalot identifié est un cadavre très putréfié de 5 mètres, à Ajaccio et coulé au large. Le Rorqual commun du Lavandou était un animal putréfié de 15 m ; celui du 06 novembre à Figari était un jeune échoué vivant.

Tendance 2016 : assez peu d'échouages sur les trois premiers trimestres, avec 48 échouages signalés (données provisoires partielles), pour une moyenne de 71 sur le même pas de temps ces 10 dernières années et une très faible diversité, puisque seulement 33 Dauphins bleu-et-blanc, 8 Grands Dauphins et 1 Cachalot, ainsi que 3 grands cétacés indéterminés et 3 dauphins indéterminés.

Frank Dhermain,
Président du GECEM

Un échouage de Cachalot sur la presqu'île de Saint-Tropez

Si le Var est le département français de Méditerranée avec le plus d'échouages recensés, cela ne concerne que très rarement de gros mammifères.

Pourtant, ce lundi 4 avril 2016, une carcasse de Cachalot de neuf mètres s'est échouée sur la plage de Pampelonne (commune de Ramatuelle).

Cet évènement a été l'occasion de souligner la complexité de la gestion d'une telle crise mais surtout de soulever des questions concernant la mise en œuvre de la procédure à suivre lors d'un échouage de grand mammifère.

Dans ce cas précis, il s'agissait d'un Cachalot dont la mâchoire présente une valeur marchande non négligeable avec des risques de pillage. L'échouage a, de plus, eu lieu en période de vacances scolaires sur une plage avec une fréquentation modérée, mais réelle du fait d'une météo calme et ensoleillée. En conséquence, la surveillance de la carcasse et la mise en sécurité du site a mobilisé de nombreux moyens humains (correspondants RNE et agents municipaux) et techniques (tractopelle du service Déchets Ménagers et Assimilés de la Communauté de communes afin d'extraire la mâchoire qui devrait à terme être exposée au Museum d'Histoire Naturelle de Toulon).

Cette opération doit servir de retour d'expérience, car il est probable que ce type d'échouage se reproduise dans le futur.

Une telle crise nécessite une coordination unique afin de mobiliser l'ensemble des acteurs et de leur rappeler leurs responsabilités, que cela soit en matière de maintien de la salubrité publique ou d'évacuation de la carcasse.

Le service Observatoire marin de la Communauté de communes du golfe de Saint-Tropez a, à cet effet, sollicité la Préfecture du Var afin d'améliorer le mode opératoire pour de futurs échouages et un travail de fond a été entamé dans le cadre du RNE et du Sanctuaire Pelagos.

Florent Beau,
Service Observatoire marin
Communauté de communes
Golfe de Saint-Tropez

© CCGST

© CCGST

Comment couler une baleine ?

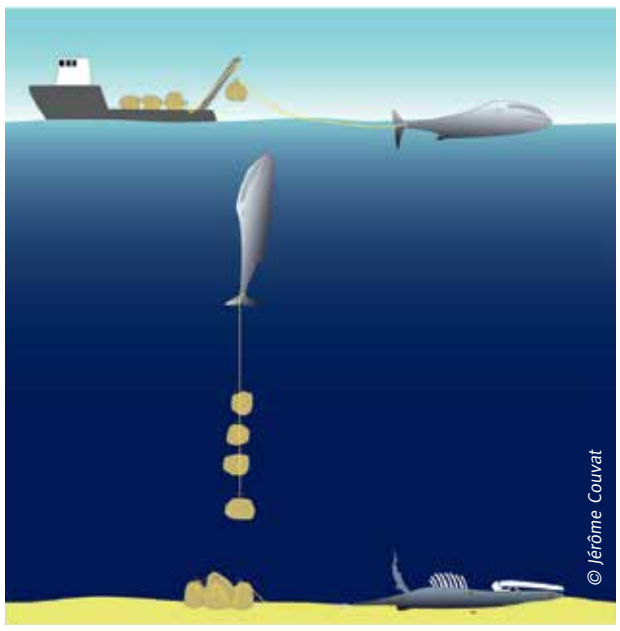

© Jérôme Couvat

Dans le cadre du programme de recherche 2014-2016 de la Partie française du Sanctuaire Pelagos, Souffleurs d'Ecume et le GECEM ont conduit, pour le compte du GIS3M, une étude de faisabilité pour immerger les carcasses de grands cétacés (projet IMMERCET).

L'intérêt du projet est double : d'une part se débarrasser d'une carcasse encombrante posant des risques potentiels sanitaires et sécuritaires de la manière la plus respectueuse possible de l'environnement et d'autre part d'étudier les espèces qui vont se succéder sur la carcasse une fois au fond.

Pendant 2 ans, de nombreux acteurs du monde maritime ont mis en commun leurs connaissances et leurs compétences pour tenter de répondre à la question suivante : comment couler une baleine ?

Le principe du protocole qui émane de l'étude repose sur l'utilisation de blocs d'enrochement pour lester la carcasse, qui sera immergée à plus de 500 m de profondeur pour des raisons océanographiques.

D'un point de vue budgétaire, les estimations montrent que l'immersion serait deux fois plus chère que l'équarrissage, sauf dans le cas d'un animal échoué dans un lieu inaccessible et dans le cas de la Corse.

Des discussions avec les autorités terrestres et maritimes doivent se poursuivre pour mettre en place un tel dispositif à l'avenir.

Jérôme Couvat, Souffleurs d'Écume

Une île, un Sanctuaire et des tortues

© OEC

Certes, elles ne sont pas des mammifères marins, mais les tortues caouannes (*Caretta caretta*) n'en sont pas moins des habitantes remarquables du Sanctuaire Pelagos. Pour les agents de l'Office de l'Environnement de la Corse (OEC), elles sont des passagères privilégiées pour la traversée des Bouches de Bonifacio.

Partant du constat du temps nécessaire à l'acheminement des tortues marines vers le centre de soins du Grau-du-Roi (30) depuis la Corse, l'OEC gestionnaire de la Réserve Naturelle des Bouches de Bonifacio et porteur du projet de Groupement Européen de Coopération Territoriale - Parc Marin International des Bouches de Bonifacio (GECT - PMIBB), souhaitait mettre en place le transfert des animaux blessés vers le Centre de soins des animaux marins de l'Asinara (CRAMA), au nord-ouest de la Sardaigne, beaucoup plus proche.

Ce dispositif est effectif depuis 2011, grâce à une collaboration de l'OEC avec l'association CARI (Réseau d'Alerte Tortues Marines en Corse), l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, le centre de soin CRAMA et le Corpo Forestale Di Vigilanza Ambientale.

Une dizaine de tortues ont ainsi été transportées puis soignées, parfois pendant plusieurs mois, avant d'être relâchées au plus près de leur lieu d'échouage.

Ce dispositif, hautement fonctionnel, devrait être complété dans les prochains mois de bassins de premiers secours, à l'initiative de l'association CARI. Situés en Corse, ces bacs pourront permettre au vétérinaire référent du Réseau Tortues Marines de Méditerranée Française (RTMMF) de poser un diagnostic et d'organiser le transport des animaux vers le centre de soins après quelques jours de repos (voire même de l'éviter pour les cas les moins graves).

Comme un clin d'œil aux acteurs qui se mobilisent, plusieurs tentatives de pontes ont été observées ces dernières années, du nord au sud de la façade orientale de l'île. Malheureusement, le processus s'est le plus souvent interrompu suite au dérangement de l'animal, très sensible à la présence humaine.

Le nombre d'observations marines de tortues caouannes, notamment de grandes tailles, et de tortues luth (*Dermochelys coriacea*) a également été exceptionnel en 2016.

Dans tous les cas (ponte ou animal blessé), avant de faire quoi que ce soit, ayez le réflexe d'appeler le SOUS-CROSS Corse au 04.95.20.13.63 ou les pompiers (18).

En savoir plus : http://tortue-marine-corse.blogspot.fr

Olivier Bonnenfant, Office de l'Environnement de la Corse
Cathy Cesarini, Association CARI

Tout travail de recherche réalisé au sein du Parc national de Port-Cros laisse une trace, que ce soit sous la forme d'un article original, d'une note brève ou d'un résumé.

Le volume 30, 2016, des Scientific reports of Port-Cros National Park se consulte en ligne http://www.portcrosparcnational.fr/Documentations/L-edition-2016-de-notre-revue-scientifique-vient-de-paraitre.

Alors que le programme de recherche triennal 2014-2016 de Pelagos France vient de s'achever, on pourra retrouver la plupart des résultats dans le futur volume !

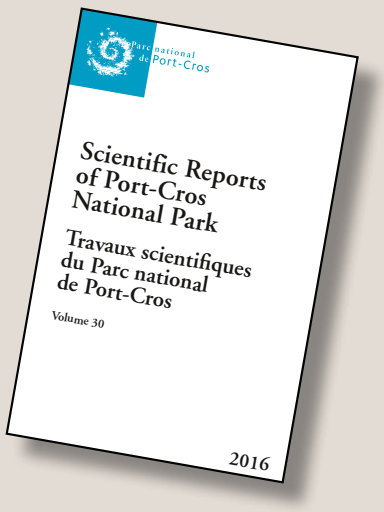

Sensibilisation

NOUVEAU ! Un catalogue de formations en ligne

Pour répondre au plan de gestion du Sanctuaire Pelagos qui prévoit « d'informer et d'éduquer le public sur l'importance du Sanctuaire comme moyen d'assurer à long terme la conservation des mammifères marins et de leurs habitats », la Partie française veut sensibiliser les professionnels, les usagers de la mer et le public et promouvoir des comportements respectueux. Aussi, en parallèle à la mise à disposition de matériel d'information et au travail effectué par les partenaires associatifs et institutionnels du Sanctuaire auprès de différents publics, nous avons souhaité structurer l'offre des formations existantes.

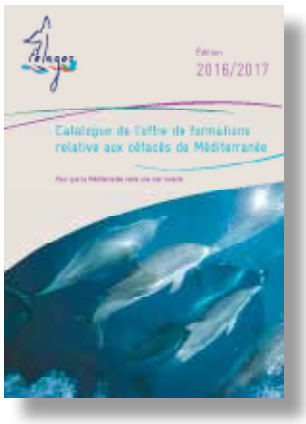

Un catalogue a été réalisé. Il recense et décrit l'ensemble des formations relatives aux mammifères marins de Méditerranée destinées aux professionnels, aux scolaires ou aux particuliers. Ce document interactif est aujourd'hui disponible sur notre site internet.

Nous espérons qu'il répondra à vos attentes et que vous saurez nous indiquer vos retours sur les formations organisées et vos besoins pour en proposer de nouvelles afin que cette offre évolue.

Bonne recherche de formations !

www.sanctuaire-pelagos.org

Equipe d'animation, Pelagos France

Communes, les bons réflexes en cas d'échouage de cétacé

Le 13 septembre 2016, les agents techniques des communes partenaires de la Charte Pelagos étaient conviés à une session de formation organisée par l'équipe Pelagos France en collaboration avec le Groupe d'Etude des Cétacés de Méditerranée (GECEM) coordinateur du Réseau National d'Echouage (RNE) pour la Méditerranée. Outre des informations d'ordre général sur les mammifères marins et le Sanctuaire Pelagos, des informations pratiques sur la conduite à tenir en cas d'échouage ont été transmises aux participants.

Les échouages de mammifères marins attirent fortement l'attention du public. Avant et durant l'intervention des acteurs du RNE, il est souvent difficile d'informer le public présent aux alentours.

Quelles sont les principales causes d'échouages ?

Quels sont les risques sanitaires ?

Quel est l'intérêt scientifique des prélèvements ?

En complément à la formation, les communes partenaires disposeront désormais d'un outil informatif, déployable rapidement à la périphérie du périmètre de sécurité du site d'échouage, l'objectif étant de transmettre des informations pédagogiques, scientifiques et citoyennes au public.

Equipe d'animation, Pelagos France

Le kit de prévention est composé d'une bâche de 80 cm sur 120 cm, d'un drapeau permettant de signaler la bâche au sol, d'un rouleau de rubalise et d'un sac pour contenir le tout.

Opération Bateau Bleu

Dans le cadre de sa stratégie d'action sur la plaisance, le Parc national de Port-Cros mène depuis 2014 l'opération Bateau Bleu sur son territoire, en partenariat avec la Fédération des industries nautiques et les professionnels locaux du nautisme (vendeurs, loueurs de bateaux).

Le dispositif repose, d'une part, sur un volet technique relatif aux équipements des navires de plaisance et, d'autre part, sur des actions de sensibilisation à l'environnement marin.

Ainsi, les professionnels, qui s'engagent auprès du Parc national, sont tenus d'équiper leur flotte de bateaux vendus ou loués conformément à trois critères : gestion des eaux noires, système anti-rejet de carburant à l'avitaillement, motorisation limitant les émissions sonores et gazeuses. Ils s'engagent en parallèle à sensibiliser leurs clients sur les spécificités du Parc national, la biodiversité marine et les bonnes pratiques de plaisance qui concourent à sa préservation.

Pour cela, les professionnels mettent à disposition de la clientèle un kit de sensibilisation élaboré par le Parc national transmettant des messages clés en matière d'éconavigation.

Bateau Bleu devient alors un vecteur de plus pour la diffusion des bonnes pratiques de navigation et de découverte des cétacés.

Claire Mignet et Louise Bœuf, Parc national de Port-Cros

Une observation exceptionnelle en Méditerranée

Le 24 juillet 2016, une baleine à bosse (Megaptera novaeangliae) a été observée devant la baie des Fosses à Saint-Jean-Cap-Ferrat par Joseph Morales, du club « Cap Plongée ». Cette espèce, particulièrement répandue dans les océans, réalise des migrations sur de très longues distances, des régions polaires où elle se nourrit en été jusqu'aux zones tropicales où elle va se reproduire en hiver.

Les observations en Méditerranée sont rarissimes, cependant, depuis 2010, cette observation n'est pas la première !

On pense qu'il s'agit de mégaptères qui entrent en Méditerranée par le détroit de Gibraltar à l'occasion de leurs migrations en Atlantique. Dans quelques années, les baleines à bosse feront-elles intégralement partie de la mégafaune du Sanctuaire ? On peut aussi penser que les observations seront plus nombreuses en raison de l'amélioration constante du réseau d'observateurs.

Les précédentes observations :

- *2010 : une observation au large de la Toscane et deux au large d'Alicante en Espagne*
- *2011 : un individu observé au large de la côte ligure (CIMA) et un mégaptère échoué à Carry le Rouet*
- *2012 : un individu observé au large de Nice (Oceancare)*
- *2016 : une observation entre Nice et la Corse (M. Garziglia). Un même individu vu deux fois au large des Pyrénées Orientales et dans le détroit de Gibraltar (CIRCE) et enfin, le 22 octobre, une observation au sud-est de la presqu'île de Saint-Mandrier lors d'une sortie en mer de Regard du Vivant.*

Actualité [suite]

Des colibris et des baleines

J'avais 21 ans. Assis entre le Dr. Pierre Beaubrun et le Cdt. Frédéric Capoulade, je pris conscience que les mécanismes de l'évolution, aussi perfectionnés soient-ils, ne pouvaient rien face à des échelles de temps que la nature ne connaît pas. Depuis plus de 40 millions d'années, les cétacés sont contraints par un rendez-vous régulier et non négociable avec la surface. En moins d'un siècle, plus de 120 000 navires se sont mis à transiter sur cette interface vitale, jusqu'alors vierge de tout risque de collision. Ce miroir, qui s'imposait jusqu'ici paisiblement aux baleines pour remplir leurs poumons, devint brutalement le douloureux héritage d'un ancêtre terrestre…

C'est comme si la nature ne nous avait pas prévus. Abandonnés à nos propres débordements, nous ne pouvons que nous résoudre à notre immense responsabilité.
Ce sentiment m'a guidé pendant une tranche de vie professionnelle plus que bien remplie, au service des cétacés de Méditerranée.

Un système de réduction des collisions fonctionnel, dont le principe a récemment été repris dans la loi Biodiversité. Plus de 700 élèves et professionnels sensibilisés à l'Ecole Nationale de la Marine Marchande. Un label international pour un whale-watching raisonné en vigueur en France et à Monaco, dont les principes inspirent le Sanctuaire Agoa. Voilà les principaux accomplissements sur lesquels je vous quitte, laissant Souffleurs d'Ecume entre les mains de successeurs de confiance. Ces réussites ne m'appartiennent pas, je n'ai été que l'animateur de ces projets. Ce sont des réalisations communes auxquelles des dizaines de femmes et d'hommes ont contribué.

Je retiens de cette expérience humaine quelque chose de désormais évident : entreprendre et réussir ne se fait jamais seul. Accepter l'aide des uns pour, ensuite, la proposer à d'autres est une chaîne vertueuse qui constitue désormais un fondement de ma pensée et de mes actes. Et c'est à vous que je le dois, compagnons au long cours sur lesquels je me suis si souvent adossé avec confiance, ou visiteurs de passage distillant un peu de temps et de valeurs au cœur des « Souffleurs ». Avec ce bagage, il n'est nul besoin de chercher à forcer des portes pour avancer, il suffit d'emprunter celles qui s'ouvrent sur votre chemin.

Je perçois que l'homme commence à comprendre qu'il fait partie d'un tout. Il tend à concevoir que rien, surtout pas des indicateurs économiques d'un autre âge, ne peut plus justifier que l'on bafoue la vie, ce don précieux, peut-être unique dans l'univers. Il tend ainsi, progressivement, à mettre son intelligence et son pouvoir au service de la Terre. Fragile et encore imperceptible, ce changement est en cours. La nature ne nous abandonne donc pas à nos débordements : elle a placé en nous notre propre espoir…

A la manière du colibri dans le proverbe africain rendu célèbre par Pierre Rabhi, j'ai tenté de contribuer avec vous à ce changement. Je continuerai à faire ma part, sans doute différemment et avec d'autres. Les contours de cet avenir sont encore incertains à l'heure où j'écris ces lignes, mais je suis sûr d'au moins une chose : ce renouveau, je le cultiverai sur le terreau fertile et plein d'espoir de ces seize années passées à vos côtés.

Merci pour cette richesse, et bonne continuation !

Pascal Mayol

Email : pascalmayol[arob.]ntymail.com

PELAGOS, publication annuelle de la Partie française du Sanctuaire pour les Mammifères Marins en Méditerranée, animée par le Parc national de Port-Cros, pour le compte du Ministère de l'Environnement de L'Energie et de la Mer • Adresse du Parc national de Port-Cros : Castel Sainte Claire, 181 allée du Castel Sainte Claire 83400 Hyères • Courriel : contact@sanctuaire-pelagos.org • Site Internet : http://www.sanctuaire-pelagos.org
Responsable : Guillaume Sellier • Coordinatrice de la publication : Marie Jarin • Comité de lecture : Marie Jarin, Frédéric Capoulade, Alain Barcelo, Rose-Abèle Viviani • Conception graphique : Desiderata • Imprimeur SIRA